



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-133059>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-133059**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Auray Quiberon Terre Atlantique

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20004312300013

Ville : Auray cedex

Code postal : 56404

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Département(s) de publication : 56

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Identifiant interne de la consultation : AQTA_mapa_2025_032

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur le Président

Adresse mail du contact : marches.publics@auray-quiberon.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 297291869

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Une lettre de candidature avec identification du candidat (formulaire DC1 ou forme libre) En cas de groupement, les candidatures seront présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; cas visés dans le formulaire DC1 édité par la direction des affaires

juridiques du ministère de l'économie et des finances accessible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Toutefois, conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'exigera que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public qu'il justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché. - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ; - La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; - Certificat de l'entreprise pour les travaux de retrait amiante, conformément au décret n°2012-639 du 4 mai 2012 complété par le décret modificatif n°2013-594 du 05/07/13 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Dans la mesure où ils sont nécessaires à l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats, le pouvoir adjudicateur exige les renseignements ou documents justificatifs suivants : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessus, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Dans la mesure où ils sont nécessaires à l'appréciation des capacités techniques et professionnelles des candidats, le pouvoir adjudicateur exige les renseignements ou documents suivants : - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 21/01/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées, de refoulement et d'eaux pluviales - rue de la liberté, rue de l'Egalité, rue Francis le Hellec et rue de la paix - communes de Brec'h et d'Auray, en groupement de commande avec la commune de Brec'h.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232410

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La Communauté de communes a décidé de procéder à un renouvellement du réseau d'eaux usées rue de l'Egalité, rue de la Liberté et rue Francis Le Hellec sur la commune de Brech. La commune de Brech, dans le cadre de son aménagement urbain, doit réaliser un renouvellement du réseau d'eau pluviale Rue Le Hellec. Afin de limiter les nuisances pour les riverains et d'obtenir une optimisation du coût des travaux, la Communauté de communes et la commune souhaitent attribuer et réaliser conjointement les travaux précédemment précisés. Pour se faire, il est constitué entre ces dernières, un groupement de commandes régi par les dispositions des articles

L2113-6 et 7 du code de la Commande Publique (CCP) en vue de désigner un titulaire de marché commun pour la réalisation de l'ensemble des travaux. Le coordonnateur du groupement, chargé de l'organisation de la procédure conjointe d'attribution des travaux, est la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. La description des travaux est détaillée à l'article 2.2.1 du règlement particulier de la consultation (RPC). L'entreprise devra être qualifiée en « sous-section 3 » pour les travaux de retrait amiante. Ni le marché à conclure par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, ni celui à conclure avec la commune de Brec'h ne sont décomposés en tranche, au sens des art R 2113-4 à R 2113-6 du CCP. Refus des variantes à l'initiative du candidat. Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre sur 60 points / prix des travaux sur 40 points. Délai d'exécution : Le délai maximal d'exécution des travaux, y compris le délai fixé pour la période de préparation visé à l'article 8.2 du cahier des clauses administratives particulières d'une durée maximale de 8 semaines, est fixé à 36 semaines maximum non tenu compte des arrêts de travaux dus aux intempéries ou aux cas de force majeure qu'il appartiendra à l'Entrepreneur de justifier. Ce délai pourra être fractionné à l'initiative du maître d'œuvre.

Lieu principal d'exécution du marché : sur les communes de Brec'h et Auray (56400) – sur les bassins versants des PR de Toulchignanet 1 (Rue de la Liberté et Rue de l'Égalité), et PR de Poulben (Rue de l'Égalité, Rue Francis Le Hellec et Rue de la Paix).

Durée du marché (en mois) : 9

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Marché passé selon la procédure adaptée définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique. Négociation : Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le pouvoir adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation. Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative. En application de l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (CF article 4.1.3 du règlement particulier de la consultation (RPC)). Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 3.2 du RPC. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 7.2 du RPC. Retrait du dossier de consultation uniquement sur la plateforme de dématérialisation accessible de la manière suivante : Url : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise> . Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme du coordonnateur du groupement de commande, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise> (Cf. Article 5 du RPC). Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416 , 35 044 Rennes Cedex (téléphone : 02 23 21 28 28, télécopie : 02 99 63 56 84). Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/12/2025